

PROBLEMATIQUE DE L'EQUIPEMENT DANS LA SOUS-PREFECTURE DE BONON

Seri Zohonon Sylvie-Céline épouse Yapi

Doctorante en Géographie, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan
(Côte d'Ivoire) sous la direction du Pr Aloko-N'guessan Jérôme

Abstract

This work analyses the equipment problems in the sub-prefecture of Bonon. For, thanks to information collected with the competent services (Ministry of Plan, General Council of Bouaflé) and a field survey, we came to highlight the equipment state of the area.

The study led us to the conclusion that Bonon benefited from the local State-Population partnership regarding the construction of modern infrastructures. But in the course of years, those equipments became damaged. Additionally, the population pressure makes them overused so that they become unadapted to the needs of the populations.

With the States withdrawal, decentralization is perceived as the way out of the crisis to revive the equipment policy. In spite of the investments achieved by the General Council, the sub-prefecture of Bonon is still underequipped.

The cash shortage of the new local authorities limits their investment possibilities and thwarts the implementation of local equipment projects.

Keywords: Bonon, population, equipment, decentralization, general council

Résumé

Ce travail analyse les problèmes d'équipement dans la sous-préfecture de Bonon. Ainsi, grâce aux informations recueillies auprès des services compétents (Ministère du plan, conseil général de Bouaflé) et une enquête de terrain, nous avons pu mettre en évidence l'état des équipements dans la localité.

Il ressort de cette étude que Bonon a bénéficié du partenariat Etat-populations locales pour la construction d'infrastructures modernes. Mais au fil des années, ces équipements se sont détériorés. En plus, avec la pression démographique, ils sont sur-utilisés et deviennent inadaptés aux besoins des populations.

Avec le désengagement de l'Etat, la décentralisation est perçue comme une solution de sortie de crise pour relancer la politique d'équipement. Malgré

les investissements réalisés par le conseil général, la sous-préfecture de Bonon est toujours confrontée à un faible niveau d'équipement. Les difficultés de trésorerie des nouvelles autorités locales limitent ses possibilités d'investissements et contrarient la mise en œuvre de projets d'équipement de la localité.

Mots-clés: Bonon, équipement, population, décentralisation, conseil général

Introduction

Située à 85 kilomètres à l'Ouest de Yamoussoukro et à 324 kilomètres d'Abidjan, la sous-préfecture de Bonon est une ancienne bourgade de Bouaflé¹. Son premier lotissement en 1976 et à son érection en sous-préfecture en 1986² marquent le départ de sa modernisation. Des équipements administratifs, ainsi que des maisons de types nouveaux apparaissent. Par ailleurs, en plus de l'accroissement naturel, la localité a bénéficié d'un apport migratoire important grâce à ses potentialités pédologiques et climatiques favorables à l'activité agricole. Sa population va donc s'accroître de façon spectaculaire. Elle passée de 51 404 habitants en 1988 à 87 266 habitants 1998 ; soit un taux d'accroissement moyen annuel de 5,4 % selon l'INS³ (supérieur à la moyenne nationale qui est de 3,3%). Cette croissance rapide de la population a eu pour conséquence le développement d'activités commerciales. Les revenus issus de ces activités ont permis aux populations de co-financer avec l'Etat la construction d'équipements d'intérêts collectifs à travers les FRAR (Fonds Régionaux d'Aménagement Rural). A ce propos, ces fonds ont été conçus comme une structure participative associant à la dotation annuelle de l'Etat un effort financier des populations dans la réalisation des équipements. La participation financière de celles-ci appelle leur responsabilisation dans l'exécution et la gestion des équipements réalisés. Malheureusement, du fait d'un certain nombre de facteurs à savoir la mauvaise gestion de la structure, les coûts élevés des investissements et surtout de la crise économique des années 80, ces projets vont connaître une fin brutale (Mel, 2004 : 27-32). De plus, selon l'INS, si le taux de croissance reste inchangé, la population de Bonon sera estimée à 164 033 habitants en 2010. Ainsi, du village d'immigration agricole depuis la colonisation jusqu'à la fin des années 70, la sous-préfecture de Bonon est devenue une circonscription très dynamique du point de vue démographique et économique (Courtin, 2007 :114-117). Après

¹ Chef-lieu de département et de région

² Décret n° 86-1021 de 24 septembre 1986

³ Institut National de la Statistique

tant d’années, quel est aujourd’hui l’état des différents équipements réalisés ? Sont-ils toujours en adéquation avec les besoins des populations ?

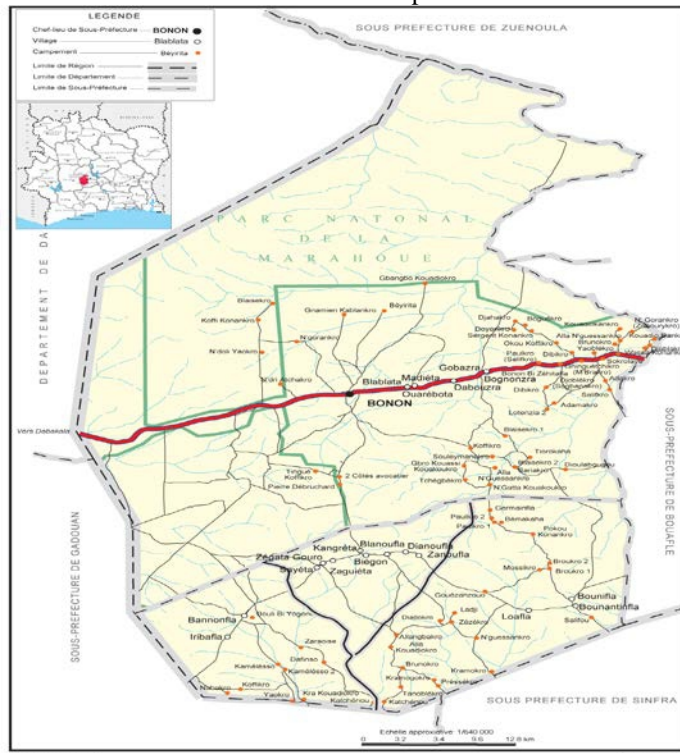
L’objectif de cette étude est de faire un état des lieux des équipements de la sous-préfecture de Bonon et plus précisément de déterminer l’impact de la charge démographique sur leur fonctionnement.

Pour réaliser cette étude, la collecte des informations nous a d’abord conduit auprès de la cellule informatique et documentation de la Direction de l’Analyse et de l’Aménagement du Territoire (DAAT) du ministère du plan qui nous a fourni la principale source d’information, à savoir un inventaire des projets programmés et des équipements réalisés de 1973 à 2002 dans la localité. Cet inventaire nous a permis d’évaluer le niveau d’équipement de Bonon et d’évaluer les efforts de financement fait par l’Etat et les populations bénéficiaires.

Ensuite, à travers les archives du conseil général de Bouaflé et surtout des données statistiques sur les programmes annuels et triennaux, nous avons pu faire un inventaire de tous les projets de la zone d’étude et établir le volume des investissements réalisés.

Enfin, nous avons eu recours aux données de populations recueillies auprès de l’INS pour nous rendre compte de son évolution et apprécier son impact sur les équipements disponibles.

Carte1: Présentation de la Sous-préfecture de Bonon



Source : BNETD/CCT, 2010

Les efforts d'équipement de la sous-préfecture de Bonon

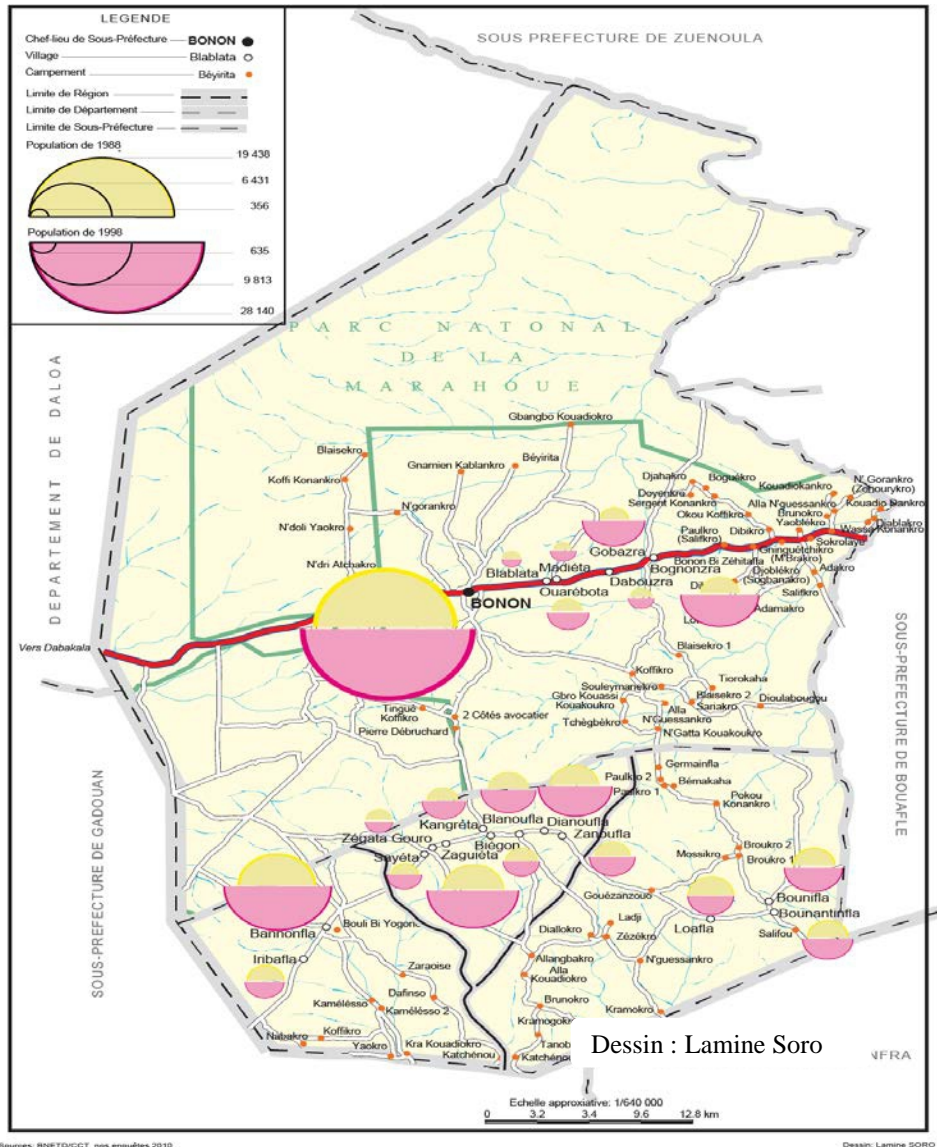
L'accroissement naturel et les mouvements migratoires ont favorisé la croissance de la population. Pour améliorer ses conditions de vie, l'Etat va mettre en œuvre une politique de grands travaux à travers des programmes régionaux (Hauhouot, 2002: 91-97).

Une population à croissance accélérée

En 1988, la population de la sous-préfecture de Bonon est estimée à 51 404 habitants. Dix (10) années plus tard, cette population atteint 87 266 habitants (RGPH-1998) ; soit un taux d'accroissement moyen annuel de 5,4 %. Cette croissance de la population est à mettre au compte de deux facteurs à savoir l'accroissement naturel et les mouvements migratoires. Une des caractéristiques de la sous-préfecture de Bonon est la forte présence d'allochtones et de communautés étrangères. En effet, l'immigration amorcée depuis la période coloniale s'est poursuivie et même amplifiée après l'indépendance de la Côte d'Ivoire avec l'intensification des cultures industrielles. En fait, Bonon est située dans un environnement économique marqué par les cultures cacaoyères et caféières. Aussi, des activités annexes de cette économie de plantation se sont-elles diversifiées dans la localité ; ce qui a attiré vers elle de nombreuses populations allochtones d'autres régions de la Côte d'Ivoire et des pays voisins tels que le Burkina Faso, le Mali etc. (Koby, 1984:158-217).

La structure résumée de la population de la sous-préfecture révèle que 56% de la population a moins de 20 ans, soulignant ainsi le poids important des jeunes dans cette population. Les adultes (20-59) représentent 40,5% de la population et les personnes âgées de 60 ans et plus (3,5%). Une population jeune implique du point de vue des politiques sociales, une implication des acteurs politiques et une mobilisation de ressources considérables en vue de répondre de façon cohérente aux besoins sociaux (éducation et santé).

Carte 2: Evolution de la population



Source : INS, 1988-1998

Les appuis institutionnels et financiers de développement

Les actions de développement portent sur l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations. Au nombre de ces actions, figurent les Fonds Régionaux d'Aménagement Rural ou FRAR (Echui, 1993: 165-171). Les FRAR font partie de ces structures qui ont permis d'asseoir le pays sur des bases économiques et sociales solides et renforcer l'unité nationale. En clair, il s'agit de développer chez les populations un sentiment national par leur contribution à la modernisation du pays. Ainsi, de 1973 à 2002, 60 projets ont été cofinancés par les populations.

Tableau 1: Répartition des projets par secteur et par pays rural de 1973 à 2002

Pays Rural	Education	Santé	Lotissement	Eau potable	Marché	Electrification	Autres domaines	Total
Bannonfla	3	3	1	-	-	-	-	7
Blanoufla	-	1	1	-	1	-	1	3
Bonon	1	6	2	-	-	-	3	12
Bonatinfla	2	2	1	1	-	-	0	6
Gobazra-yaoblékro	6	5	1	-	-	-	-	12
Zaguiéta-sayeta	6	3	4	-	2	3	1	20
Total	18	20	10	1	3	3	5	60

Source: FRAR, 1973-2002

Le bilan est assez faible au regard des réalisations faites depuis 1973. En effet, de 1973 à 1993 soit 20 ans après sa mise en fonction, le territoire concerné a accueilli 16 des 594 projets accordés à la région administrative de la Marahoué ; soit 2,7% du volume total des projets régionaux. Il s'agit des projets d'équipements dans le domaine de la santé (11 projets), l'enseignement (2 projets), de centres sociaux (2 projets) et du lotissement (1 projet). A partir de 1994, l'intervention des FRAR dans la sous-préfecture enregistre un dynamisme. En l'espace de 8 ans (1994-2002), le territoire a accueilli 44 projets dont 36,4% dans le domaine de l'éducation, 20,45 % pour la santé. Le lotissement et l'électrification représentent 27,3%, les autres domaines (hydraulique, commerciaux...) interviennent pour 16%.

La répartition de ces projets d'équipements par secteur donne de constater que ce sont les secteurs de la santé et de l'éducation qui ont été davantage sollicités par les populations.

Les 60 projets FRAR de Bonon ont coûté 668 640 000 FCFA. La participation de l'Etat se chiffre à 365 715 000 FCFA, soit 60% du montant global du financement des réalisations. La contribution des populations locales s'élève à 265 276 000 FCFA, soit 40% du coût global.

Les contributions financières des uns et des autres ont connu une fluctuation dans le temps. (30% en 1970, 47% de 1992 à 1998 et 39% en 1998 en ce qui concerne la part des populations). La réduction de la quote-part des bénéficiaires a été accentuée par la baisse de leurs revenus. En fait, comme la participation des populations à ces projets est basée sur les devises rapportées par les productions agricoles, la chute du cours des matières premières constituent un coup d'arrêt à leur effort pour aménager leur environnement.

De plus, l'agriculture à Bonon n'a pas connu de transformation majeure. Elle reste de type traditionnel malgré le progrès des cultures pérennes et des cultures vivrières. Elle est encore dépendante des conditions climatiques. Ce qui fait que les fluctuations pluviométriques de ces dernières

années éprouvent durement les populations de la localité. Cette situation est à l'origine du désarroi et de la paupérisation des populations locales. Cet environnement de crise des finances généralisée qui n'a épargné aucun secteur de la vie économique et sociale dont le financement des programmes FRAR a été amplifié par la crise de 2002. Cette situation compromet toute possibilité de prise d'initiatives en matière d'investissement tant du côté gouvernemental que des populations. Ce qui a des répercussions sur l'état des équipements.

Les infrastructures mis en place connaissent un vieillissement, plus précisément une dégradation au fil des années (Tahi, 2010 :63-65).

Le vieillissement des infrastructures existantes

L'arrêt des activités des FRAR a également marqué la fin de la modernisation des équipements de la sous-préfecture. Ce qui fait que la plupart des équipements et infrastructures ont actuellement pris de l'âge. En fait, sous l'action répétée des intempéries, les équipements sont en ruine. Ils se sont détériorés à cause d'un déficit d'entretien.



Photo 1: Une vue du dispensaire de Zaguiéta (Séri, 2010)

Les infrastructures sont dépassées, car sur-utilisées et ne pouvant plus répondre à tous les besoins de la population. L'inadéquation entre la dynamique d'équipement et la croissance démographique est également à l'origine de la dégradation des équipements (Ahoua, 2005 : 96-98). La capacité d'accueil des centres de santé est faible face à la demande croissante. Le ratio établissements sanitaires/population est de 1/20 812 ; soit

un centre de santé pour 20 812 habitants. Cette défaillance contribue à accentuer la pression sur les centres. Etant donné la charge démographique sur les centres de santé, les médicaments et l'encadrement du personnel sont insuffisants (1 médecin/ 62 438 habitants⁴, alors que la norme OMS est de 1/10 000). Outre l'inadéquation population et nombre des équipements, l'autre problème qui mine le domaine sanitaire est celui du manque de médicaments dans les centres de santé. A cet égard, les structures sanitaires de Bonon souffrent fréquemment de ruptures de stocks de médicaments et sont obligés d'évacuer les cas graves de maladies sur les villes de Bouaflé, Daloa ou Yamoussoukro. Cette situation amène les populations à se détourner des centres de santé pour avoir recours à la pharmacopée africaine qui souvent n'arrive pas à faire face à tous les maux.

Quant au domaine de l'éducation, la croissance de la population à scolariser n'a pas été suivie d'une amélioration des infrastructures d'accueil ; d'où une certaine pression sur les équipements (48 élèves/classe au primaire et 51 élèves/classe au secondaire⁵).

Vu que les effectifs dans les établissements scolaires sont supérieurs aux moyennes nationales qui sont respectivement de (47 élèves/classes et 45 élèves/classes), il est évident que les enseignements sont insuffisamment assurés.



Photo 2: Ecole primaire à Bannonfla (Seri, 2010)

⁴ District sanitaire de Bouaflé, 2010

⁵ Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEP) et de la Direction de l'Enseignement Secondaire de Bonon, 2010

On le voit, avec l'état de délabrement et de dégradation des infrastructures et équipements de Bonon, l'on évolue vers une situation où leur présence équivaldrait à leur absence. Si rien n'est fait d'ici quelques années, la sous-préfecture ne pourra plus en profiter.

Devant l'ampleur des besoins sociaux, l'Etat va responsabiliser les collectivités locales dans la production d'un grand nombre d'infrastructures. Désormais, l'équipement des localités est du ressort des autorités locales qui doivent pour ce faire mobiliser des ressources locales (Dembélé, 1994: 32-39).

La décentralisation, une réponse aux problèmes d'équipement

Le conseil général, nouvel outil de modernisation de la localité

Il s'agit désormais pour les collectivités territoriales de décider sur place des solutions à apporter aux problèmes qu'ils sont supposés connaître mieux que quiconque (Kponhissia, 1994 : 27-31). Son rôle ainsi renforcé, le conseil général de Bouaflé a financé plusieurs actions de développement sur fonds propres dans la sous-préfecture comme en témoigne le tableau ci-dessous.

Tableau 2: Situation des investissements dans la sous-préfecture de Bonon

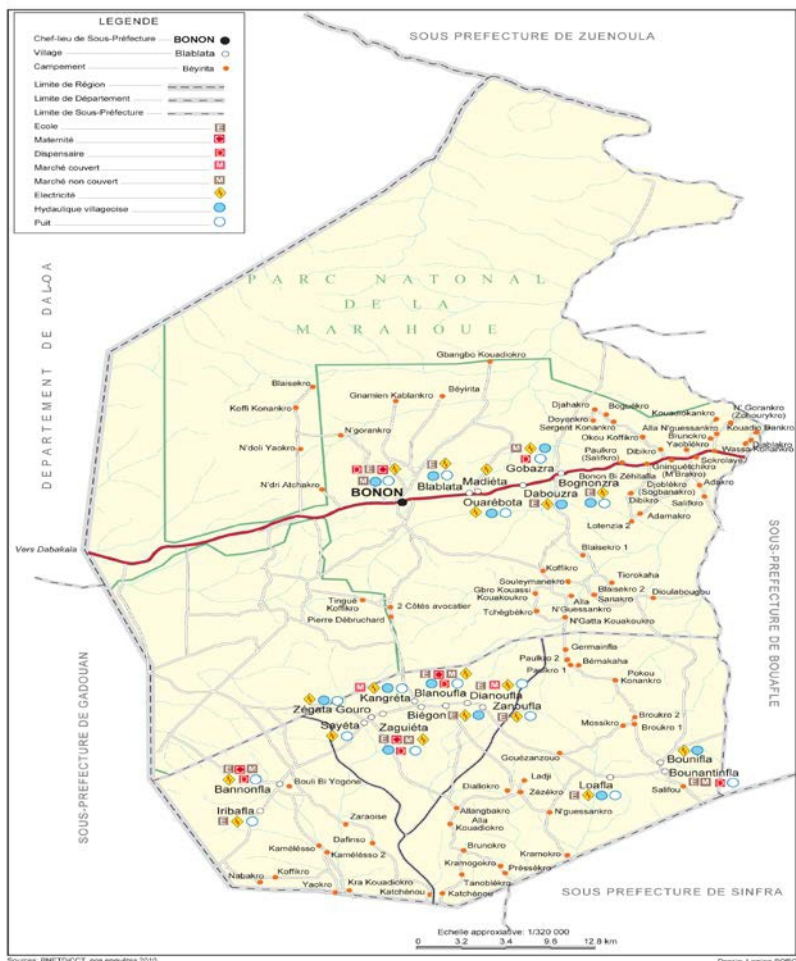
Projets réalisés	Localités ou villages	Montant global (FCFA)	Apport du conseil général (%)
Fourniture de table-bancs (écoles primaires)	Bannonfla	796 500	50
Construction d'un bâtiment de 4 salles de classe+ bureau	Commune de Bonon	40 545 021	100
Equipement de centres de santé	Zaguiéta, Bannonfla	2 500 000	100
Réhabilitation d'ouvrages routiers	Axe Kangréta-Bannonfla	9 657 320	100
Réparation de pompes d'hydraulique villageoise	Ouarebota, Dabouzra	1 165 762	100
Construction d'une sous-préfecture	Zaguiéta	23 043 969	100

Source: Conseil général de Bouaflé. Services financiers 2009-2010

La modernisation est relativement importante avec un minimum d'équipements de proximité.

Ainsi, l'école, le dispensaire; de même l'ouverture des routes, le forage des puits ou l'adduction d'eau, et l'électrification composent l'essentiel des aménagements d'urbanisme dont Bonon a pu bénéficier. Malgré cela, la localité accuse un retard en matière de développement.

Carte 3 : Répartition des infrastructures et équipements



Source : enquêtes personnelles, 2010

Dessin : Lamine Soro

Une mission de développement marquée par de nombreuses contraintes

Les autorités décentralisées ne disposent pas de ressources financières nécessaires pour mener à bien leur mission de développement.

Tableau 3: Répartition de budget du conseil général de Bouaflé

Année	Budget de fonctionnement	Proportion (%)	Budget d'investissement	Proportion (%)	Total
2004	198 000 000	16	1 042 053 000	84	1 240 053 000
2005	249 510 983	25,8	716 323 000	74,2	965 833 983
2006	330 824 473	37	561 235 000	63	892 059 473
2007	318 637 320	57,5	236 054 000	42,5	554 691 320
2008	287 466 895	26,2	812 000 000	73,8	1 099 466 895
2009	294 576 961	66	151 488 000	34	446 064 961
2010	320 814 520	34,5	610 687 122	65,5	931 501 642

Source : Conseil général de Bouaflé-Services financiers

D'une manière générale, les ressources financières du conseil général de Bouaflé sont d'un niveau relativement faible et présentent dans le même temps un caractère très fluctuant d'une année à une autre. L'analyse des données du tableau révèle que de 2004 à 2010, le budget a évolué en dent de scie. C'est en 2004 que le conseil a enregistré le montant le plus élevé de son budget, alors que l'année 2009 enregistre le plus faible montant. En général, le budget d'investissement est plus élevé que celui du fonctionnement. C'est en 2007 et 2009 que l'investissement a connu un ralentissement pendant que l'essentiel du budget était englouti par les dépenses de fonctionnement. Ce qui est pourtant contraire au dispositif légal qui stipule en théorie que 55% du budget doivent être consacrés à l'investissement et 45% au fonctionnement. Cette situation procède généralement de la faiblesse des ressources locales et de la trop grande dépendance des apports du trésor public. Toute chose qui a une incidence négative sur la programmation de nouveaux projets de développement. En outre, certaines contraintes les empêchent de mobiliser des ressources fiscales importantes. Au nombre de celles-ci, les dispositions légales et réglementaires qui ne donnent pas aux collectivités territoriales un véritable pouvoir fiscal pour leur permettre d'accroître leurs possibilités budgétaires (Hatcheu, 2003 : 258-260). Par ailleurs, la crise déclenchée en 2002, soit quelques semaines après l'installation du conseil général, a gravement contrarié le rêve de développement des populations ivoiriennes en général et plus particulièrement celles de Bonon. En lieu et place de la somme de trois (03) milliards de francs annuels prévue pour les conseils généraux, ce sont des budgets modestes qui leur sont accordés par l'Etat ; il faut bien faire face aux urgences du moment. En cinq ans, l'Etat a accordé au conseil général de Bouaflé des crédits d'investissements d'un montant cumulé de 1,894 milliards répartis comme suit: 519 millions en 2003, 495 millions en 2004, 300 millions en 2005, 290 millions de 2006 et 290 millions en 2007. Comme on le constate, les dotations budgétaires ont régressé d'année en année. D'autre part, le fonctionnement de la tutelle de l'Etat n'est pas parfait. A ce propos, l'unicité des caisses est abusivement interprétée comme une « unicité de compte » et donne souvent prétexte aux services des Finances pour utiliser en priorité cette trésorerie au profit du budget national (y compris pour le remboursement de la dette publique). Cette situation transparaît clairement dans les propos d'un agent du conseil général: « *Le matin, tu déposes cinq (05) millions de FCFA au trésor et le soir, tu ne peux même pas avoir 500 000 FCFA* ». De plus, les dotations de l'Etat arrivent avec un retard d'au moins sept (07) mois. Ce manque de moyens financiers limite les possibilités d'investissements du conseil général. Et cela se traduit par un manque d'équipement. Certes, les équipements de première nécessité

(hôpital, écoles, marchés...) existent à Bonon, mais cela est insuffisant vu que la population s'accroît.

L'un dans l'autre, ces facteurs semblent réduire la portée des actions des autorités locales. A Bouaflé, l'on n'a pas manqué de révéler que depuis près de deux ans (2008 et 2009), le budget est déficitaire. Ce qui a conduit le conseil général à renoncer à plusieurs actions de développement comme le reprofilage de l'axe Bonon-Kangreta.

Face à l'augmentation de la population, la mise en place des équipements socio-collectifs et infrastructures de base se fait lentement et difficilement. Le manque de moyens financiers accentue encore la pression sur les équipements. Que ce soit au niveau de la santé et de l'éducation, le constat est que les autorités décentralisées parviennent difficilement à prendre le relais de l'Etat. L'hydraulique village en fait également les frais comme l'atteste la photo ci-après.



Photo 3: Puits à ciel ouvert utilisé par tout le village de Zaguiéta (Séri, 2010)

En milieu rural, presque toutes les pompes sont en panne. Celles qui sont encore fonctionnelles sont dans un état de dégradation avancé. Ce qui n'est pas sans risques pour la santé des populations. Ces dernières ont même fait cas des reptiles ou des morceaux de savon qui sont repêchés des puits.

La précarité touche également les équipements commerciaux. Si par vieillissement de ces infrastructures, nous entendons l'inadaptation des infrastructures face aux nouvelles exigences, alors, les marchés de Bonon n'ayant jusque là pas fait l'objet d'une réelle structuration souffrent d'un manque d'entretien. En fait, tous les marchés ruraux n'ont jusque là pas connu d'aménagements particuliers depuis leur création. Ce sont des

marchés non-couverts (excepté celui de Dianoufla (mais les commerçants préfèrent s'installer à l'air libre). Alors que ces marchés de par leur taille, revêtent une importance à la hauteur de l'influence hebdomadaire des commerçants.

Le marché urbain quant à lui s'étale sur une plate forme en terre non aménagée avec des abris et étals en bois ou matériaux précaires. L'aspect intérieur du marché est marqué par la pauvreté des installations. Le grand désordre qui y règne est dû à l'encombrement créé par les petits étalages, les hangars et les magasins construits de façon anarchique ; ce qui rend difficile la circulation à l'intérieur. L'espace d'environ cinq (05) hectares consacré à ce marché est fortement réduit à cause de la présence d'habitations situées à l'intérieur du marché. Il se pose alors avec acuité des problèmes d'insalubrité dus aux sanitaires de ces ménages et à la présence au sein du marché d'un tas impressionnant d'ordures. En période de pluies, le marché et la gare sont impraticables et insalubres à cause de la boue et des déchets provenant de certaines denrées en décomposition. Les ordures non collectées sont déversées dans les caniveaux. Ces déchets causent des nuisances à l'environnement avec pour conséquence la prolifération des maladies hydriques comme la diarrhée, la dysenterie amibienne, la gale ou la typhoïde.



Photo 4: Habitations au cœur du marché de Bonon (Tahi, 2010)

Conclusion

Si l'Etat s'est manifesté pour aider à la construction de certains équipements dans la sous-préfecture de Bonon, il y a que cette action étatique connaît un coup d'arrêt depuis quelques années. La pression démographique sur les équipements et les infrastructures existants devient de

plus en plus préoccupante au fil des ans. Cette situation montre bien que les pouvoirs locaux et l'Etat semblent impuissants devant les déficits en équipement comme la santé et l'éducation. Malgré les efforts consentis par le conseil général, les signes du sous-équipement sont toujours visibles ; et persistent même à cause des difficultés des autorités locales à mobiliser les ressources devant financer leur politique d'équipement. Cela se vérifie par la vétusté des infrastructures. Le processus de dégradation des équipements indiquent bien les limites de la décentralisation. C'est surtout le manque de visibilité des ressources propres du conseil général qui entrave la programmation des investissements pour la modernisation des équipements. Le faible niveau de développement de la sous-préfecture de Bonon soulève la question de l'autonomie financière des conseils généraux de département. Les autorités bien que conscientes de cette situation qui contrarie les efforts de modernisation des équipements, ne se sont jusque là pas encore penchées sur ce problème. La persistance du sous-équipement de Bonon dans un contexte de croissance démographique requière une attention particulière de tous les acteurs du développement local.

Bibliographie:

Ahoua.T, (2005), « Localisation, Répartition et localisation de la population du Moyen-Comoé de 1975 à 1998 », Mémoire de Maîtrise, Université d'Abidjan-IGT, 117p.

Courtin. F, (2007), « Les dynamiques de peuplement induites par la crise ivoirienne dans l'espace ivoiro-burkinabè, au regard de la maladie du sommeil », Thèse de doctorat Université Montpellier III- Paul Valéry, 303p.

Dembélé. O, (1994), « Le modèle ivoirien d'urbanisme face à la crise », in *Crise, ajustement et recomposition en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, Abidjan, Colloque international : 32-39

Echui. A, (1993), « Le transport des produits vivriers en Côte d'Ivoire : enjeux et stratégies pour le développement », Thèse de doctorat pour l'école nationale des ponts et chaussée, 493p.

Hatcheu. E.T, (2003), « L'approvisionnement et la distribution alimentaires à Douala (Cameroun) : logiques sociales et pratiques spatiales des acteurs », Université Paris 1, Panthéon Sorbonne, 455p.

Hauhout A. (2002), *Développement, aménagement, régionalisation en Côte d'Ivoire*, Editions Universitaires de Côte d'Ivoire, 364p.

Institut National de la Statistique, 1998, Recensement Général de la Population et de l'Habitat : Données socio-démographique et économiques des localités. Tome 1 : Résultats définitifs par localité, région de la Marahoué, Abidjan, INS, 10p.

Koby. A, (1984), « Tableau du développement régional en Côte d'Ivoire : 1893-1960, 1960-1984, Objectifs, Stratégies, Bilan », Actes des journées

Géographiques de Côte d'Ivoire, in *Revue Ivoirienne de Géographie*, N° 01, Juillet-Septembre 1987 :158-217

Kponhassia. G, (1994), « Les comités de développement des quartiers régulateurs de la crise de participation des populations à l'action municipale : l'exemple de la commune d'Adjamé », in *ORSTOM-GIRDIS* : 27-31

Mel. T, (2004), « La décentralisation à l'épreuve de la crise économique en Côte d'Ivoire », IGT, Université de Cocody, Mémoire de DEA, 96p.

Seri.S-C, (2005), « Localisation, évolution et densité de la population de la région de la Marahoué de 1988 à 1998 », Mémoire de Maîtrise, Université d'Abidjan-IGT, 79p.

Tahi. R), (2010), « Révision du plan d'urbanisme directeur de la ville de Bonon, Mémoire de fin d'études », ENSTP, Yamoussoukro, 93p.

Tiacoh. C, (1981), Historique de l'implantation en milieu forestier ivoirien, (Bouaflé, Zuénoula) de villages de colonisation voltaïque de 1934 à 1938 : Koudougou, Garango, Tenkodogo, Koupela, in *Godo-Godo* n°6 : 50